

VILLE DE COUVIN



PROVINCE DE NAMUR

DEPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS



CANTONNEMENT FORESTIER DE COUVIN

DIRECTION TERRITORIALE DE NAMUR

VENTE D'AUTOMNE

**VENTE AU RABAIS DE COUPES DE BOIS SUR PIED
DE L'EXERCICE 2027
POUR LA VILLE DE COUVIN
ET LA FABRIQUE D'EGLISE DE PETIGNY**

VENDREDI 23 octobre 2026 à 15h00

Au Site Champagnat
Route de Pesche, 21
5660 COUVIN

Le catalogue de la vente peut être obtenu :

- à l'administration communale - 2, avenue de la Libération – 5660 COUVIN - 060/34.01.31
- au bureau du cantonnement forestier de COUVIN – 60, rue Saint-Roch – 5670 NISMES - 060/31.02.80
- chez le Notaire Philippe LAMBINET – 79, rue de la Falaise – 5660 COUVIN – 060/34.40.61

Cantonnement forestier de COUVIN

ir. Jean LAROCHE, Attaché qualifié – Chef de cantonnement
Valérie HORBETTE, Assistante principale

60, rue Saint-Roch - 5670 NISMES

TEL : 060/31.02.80/81/82/83

Mail : cantonnement.nature.forets.couvin@spw.wallonie.be



Triage n°7 de COUVIN

Monsieur Eddy DE SCHRYVER

LOTS
1 à 5

0477/88.33.93

Triage n°8 de PRESGAUX

Monsieur Nicolas MAURENNE

LOTS
6 à 9

0470/64.51.93

Triage n°5 de PETIGNY

Monsieur Guy RENARD

LOTS
10 à 12

0477/78.15.04

Triage n°9 de PESCHE

Monsieur Guy RENARD

LOTS
13 à 16

0477/78.15.04

Triage n°6 de L'ERMITAGE

Monsieur Guy RENARD

LOTS
17 à 20

0477/78.15.04

Triage n°10 d'AUBLAIN

Monsieur Antoine PORSONT

LOTS
21 à 22

0476/07.36.40

Triage n°4 de FRASNES

Monsieur Antoine PORSONT

LOT
23

0476/07.36.40

Fabrique d'église de PETIGNY

Monsieur Guy RENARD

LOT
101

0477/78.15.04



AVERTISSEMENT

La vente a lieu aux charges et conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région Wallonne ainsi qu'aux conditions particulières de la vente de bois de la Commune de Couvin.

Le Gouvernement wallon a approuvé en date du 07/07/2016, un nouveau cahier des charges régissant les ventes des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autre que ceux de la Région Wallonne. C'est ce cahier des charges qui est en vigueur.

Il est spécialement rappelé que :

- les frais de vente s'élèvent à 3 % ;
 - la TVA est de 2%;
 - le permis d'exploiter ne sera délivré qu'après un état des lieux établi contradictoirement avec l'Agent des forêts ;
 - la décharge d'exploitation du dernier lot acquis permet de libérer la garantie prévue pour la réparation des dégâts éventuels ;
 - les délais d'abattage et de vidange sont fixés au 31 mars 2028 sauf autres dispositions prévues au catalogue.
 - les lots retirés ou invendus seront, sans publicité nouvelle et aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en une séance publique qui aura lieu le 9 novembre 2026 à 14 heures, à l'Administration communale de Couvin. L'ouverture des soumissions aura lieu dans l'ordre prévu dans la page de garde.
 - Les soumissions seront rédigées selon le modèle repris en annexe.
 - Les candidats acheteurs par voie de soumissions cachetées doivent obligatoirement joindre à leur soumission une promesse de caution bancaire (modèle A) couvrant le montant total des soumissions frais et taxes compris, sauf s'ils assistent à la vente et souhaitent payer au comptant. La soumission mentionnera alors l'identité complète (*NOM, domicile, profession*) de la caution physique qui signera avec le candidat acheteur.
 - En cas d'absence ou de non validité de promesse de caution bancaire et à défaut de paiement au comptant, la soumission sera considérée comme nulle et non avenue.
-

CONDITIONS PARTICULIERES

COMMUNE DE COUVIN

Lot	Triage	Conditions particulières - Remarques
1	7	- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier; - Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants; - Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage; - Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.
2	7	- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier; - Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants; - Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage; - Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.
3	7	- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier; - Mise à blanc sur une surface totale de 0,20 ha en plusieurs îlots; - Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants; - Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage; - Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.
4	7	- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier; - Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants; - Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage; - Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage; - Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.
5	7	- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier; - Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants; - Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage; - Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage; - Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.
6	8	- Première éclaircie avec ouverture des cloisonnements; - Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.
7	8	- Mise à blanc sur une surface totale de 2 ha; - L'exploitation ne pourra pas commencer avant le 1er mars 2027 (part de bois préalable).
8	8	- Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Les engins à chenilles ne sont pas autorisés;
9	8	- Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Les engins à chenilles ne sont pas autorisés;
10	5	-
11	5	- Mise à blanc sur une surface totale de 1,5 ha.
12	5	-
13	9	- Billonnage des bois OBLIGATOIRE; - Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.
14	9	-
15	9	- Mise à blanc sur une surface totale de 0,50 ha.
16	9	-

17	6	- Mise à blanc sur une surface totale de 0,83 ha.
18	6	-
19	6	- Mise à blanc sur une surface totale de 1,5 ha.
20	6	- Mise à blanc sur une surface totale de 1,7 ha.
21	10	- Ce lot est situé dans le site Natura 2000 BE 35026 « Massif forestier de Cerfontaine ». L'abattage des bois de + de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol est suspendu du 1er avril au 30 juin; - Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.
22	10	- Ce lot est situé dans le site Natura 2000 BE 35026 « Massif forestier de Cerfontaine ». L'abattage des bois de + de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol est suspendu du 1er avril au 30 juin; - Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES; - Abattage selon les directives du Service forestier.
23	4	- Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.

FABRIQUE D'EGLISE DE PETIGNY

Lot	Triage	Conditions particulières - Remarques
101	5	-

VENTE DE COUVIN

24 lots de bois marchand numérotés de 1 à 23 et 101

VILLE DE COUVIN

Lot	Triage	Nbre bois FEUILLUS	Nbre bois RESINEUX	M3 grumes FEUILLUS	M3 grumes RESINEUX	M3 reliquat FEUILLUS
1	7	-	386	-	168	-
2	7	-	583	-	338	-
3	7	-	74	-	189	-
4	7	145	-	198	-	-
5	7	89	-	147	-	-
6	8	-	457	-	43	-
7	8	-	775	-	534	-
8	8	-	649	-	392	-
9	8	-	1 103	-	267	-
10	5	108	-	41	-	9
11	5	-	428	-	485	-
12	5	49	-	21	-	1
13	9	-	1 164	-	64	-
14	9	-	327	-	180	-
15	9	-	155	-	346	-
16	9	22	-	30	-	10
17	6	-	500	-	407	-
18	6	-	989	-	116	-
19	6	-	717	-	1 255	-
20	6	511	-	482	-	153
21	10	50	-	153	-	-
22	10	172	-	274	-	-
23	4	70	345	8	42	-
		1 216	8 652	1 354	4 825	173

FABRIQUE D'EGLISE DE PETIGNY

Lot	Triage	Nbre bois FEUILLUS	Nbre bois RESINEUX	M3 grumes FEUILLUS	M3 grumes RESINEUX	M3 reliquat FEUILLUS
101	5	21	-	23	-	6

INFORMATIONS : DE SCHRYVER Eddy, , 0477/88.33.93

3,7682 Ha; 386 bois; cube moyen : 436 dm³; circ moyenne : 68 cm; 168 m3 grumes

Comp/Pa : 314/2, 345/2

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE AUX CERFS - cpe 5, VOIE DU TRAM - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 1		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	14		-		-		-	
35	11,0	17	1,405 m ³	1	0,067 m ³	-	-	-	-
45	14,5	38		3		-		-	
55	17,5	39	14 m ³	-	0,411 m ³	-	-	-	-
65	20,5	57	22 m ³	1	0,342 m ³	-	-	-	-
75	24,0	123		1		-		-	
85	27,0	71	110 m ³	-	0,456 m ³	-	-	-	-
95	30,0	18		-		-		-	
105	33,5	3	20 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		380	167 m ³	6	1,276 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/1 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 1

- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier;
- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants;
- Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage;
- Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.

INFORMATIONS : DE SCHRYVER Eddy , 0477/88.33.93

7,8097 Ha; 583 bois; cube moyen : 580 dm³; circ moyenne : 77 cm; 338 m3 grumes

Comp/Pa : 217/2, 230/3, 233/2

Lieu(x) - dit(s)

BELLE TAILLE - cpe 11, ROCHE LAGOND - cpe 11, FONCIA - LAGOND - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 2		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION SEC NORMAL					
Espèce	Coupe	Qualité	Type						
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	23	5,755 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	108	43 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	241		2		-		-	
85	27,0	158	238 m³	1	1,752 m³	-	-	-	-
95	30,0	41		-		-		-	
105	33,5	6		1		-		-	
115	36,5	-	46 m³	-	1,116 m³	-	-	-	-
125	40,0	1	1,605 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		579	334 m³	4	2,868 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/2.Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 2

- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier;
- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants;
- Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage;
- Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.

INFORMATIONS : DE SCHRYVER Eddy , 0477/88.33.93

0,2423 Ha; 74 bois; cube moyen : 2561 dm³; circ moyenne : 151 cm; 189 m3 grumes

Comp/Pa : 218/3, 231/3

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE DU PHARE - cpe 8, TAILLE DU LANTIN - cpe 8

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 3		EPICEA		EPICEA		EPICEA			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1		-		-		-	
105	33,5	4		-		1		-	
115	36,5	5	12 m ³	-	-	-	1,137 m ³	-	-
125	40,0	6		-		-		-	
135	43,0	8		-		-		-	
145	46,0	7	41 m ³	-	-	1	2,215 m ³	-	-
155	49,5	12		3		2		-	
165	52,5	6		1		1		-	
175	55,5	2	58 m ³	3	19 m ³	-	8,365 m ³	-	-
185	59,0	5		1		-		-	
195	62,0	1	24 m ³	-	3,624 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		3		-		-	
215	68,5	-		-		-		-	
225	71,5	-	-	1	20 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		57	135 m ³	12	43 m ³	5	12 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/3 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 3

- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier;
- Mise à blanc sur une surface totale de 0,20 ha en plusieurs îlots;
- Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants;
- Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage;
- Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage.

INFORMATIONS : DE SCHRYVER Eddy, , 0477/88.33.93

40,4698 Ha; 145 bois; cube moyen : 1364 dm³; circ moyenne : 143 cm; 198 m³ grumes

Comp/Pa : 210/1, 211/1

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE MATHURIN - cpe 7, TAILLE THEOPHILE - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 4		CHENE SESSILE		CHENE SESSILE		FRENE		MERISIER	
Espèce	Coupe	SECURITE		SECURITE		SECURITE		SECURITE	
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	1	0,207 m³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	3	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	2	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	8	5,692 m³	-	-	-	-
105	33,5	3	-	5	-	2	-	1	-
115	36,5	7	7,569 m³	7	8,890 m³	1	2,103 m³	-	0,341 m³
125	40,0	8	-	6	-	-	-	-	-
135	43,0	5	-	9	-	1	-	-	-
145	46,0	7	22 m³	8	28 m³	1	2,130 m³	-	-
155	49,5	6	-	12	-	-	-	-	-
165	52,5	5	-	6	-	-	-	-	-
175	55,5	8	34 m³	4	36 m³	-	-	-	-
185	59,0	4	-	4	-	-	-	-	-
195	62,0	2	14 m³	-	8,240 m³	-	-	-	-
205	65,0	4	-	1	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	2	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	-	-	-	-	-	-
245	78,0	-	11 m³	-	7,800 m³	-	-	-	-
255	81,0	1	-	-	-	-	-	-	-
265	84,5	1	9,586 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		61	98 m³	78	95 m³	5	4,233 m³	1	0,341 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/4 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 4

- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier;
- Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants;
- Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage;
- Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage;
- Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.

INFORMATIONS : DE SCHRYVER Eddy, , 0477/88.33.93

55,8042 Ha; 89 bois; cube moyen : 1650 dm³; circ moyenne : 157 cm; 147 m³ grumes

Comp/Pa : 218/1, 234/1, 235/1

Lieu(x) - dit(s)

FONTAINE AUX CHARMES - cpe 6, GRANDE DRUGMART - cpe 6, TAILLE DU PHARE - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 5		CHENE SESSILE		CHENE SESSILE					
Espèce	Coupe	SECURITE		SECURITE					
Qualité	Type	NORMAL		SEC					
		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	-	-	1	0,548 m³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	3	2,415 m³	4	2,944 m³	-	-	-	-
125	40,0	5	-	9	-	-	-	-	-
135	43,0	5	-	5	-	-	-	-	-
145	46,0	2	14 m³	10	28 m³	-	-	-	-
155	49,5	1	-	7	-	-	-	-	-
165	52,5	3	-	3	-	-	-	-	-
175	55,5	6	18 m³	4	23 m³	-	-	-	-
185	59,0	2	-	1	-	-	-	-	-
195	62,0	4	15 m³	4	13 m³	-	-	-	-
205	65,0	1	-	4	-	-	-	-	-
215	68,5	2	-	2	-	-	-	-	-
225	71,5	-	9,976 m³	1	20 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		34	59 m³	55	87 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/5 Tri 007

Remarques éventuelles pour le lot 5

- Débardage par temps sec, sur sol sec ou fortement gelé, et selon les instructions du Service forestier;
- Interdiction d'abattre en direction des ruisseaux, goulottes et bas versants;
- Respecter les flèches d'orientation des points de chute lors de l'abattage;
- Présence de zones de régénération naturelle à respecter lors de l'abattage et du débardage;
- Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, , 0470/64.51.93

1,6251 Ha; 457 bois; cube moyen : 94 dm³; circ moyenne : 45 cm; 43 m3 grumes

Comp/Pa : 19/3

Lieu(x) - dit(s)

CHAVEE - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 6		PIN SYLVESTRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	39		-		-		-	
35	11,0	133	6,304 m³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	134		-		-		-	
55	17,5	101	25 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	39	8,268 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	10		-		-		-	
85	27,0	1	3,519 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		457	43 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/6 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 6

- Première éclaircie avec ouverture des cloisonnements;
- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, , 0470/64.51.93

3,0833 Ha; 775 bois; cube moyen : 689 dm³; circ moyenne : 88 cm; 534 m3 grumes

Comp/Pa : 23/3

Lieu(x) - dit(s)

FRAICHE FONTAINE - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 7		EPICEA		GRANDIS		GRANDIS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		SEC			
		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	15		-		-		-	
55	17,5	35	9,595 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	60	20 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	153		2		-		-	
85	27,0	195	186 m ³	-	0,762 m ³	1	0,532 m ³	-	-
95	30,0	163		-		1		-	
105	33,5	63		1		2		-	
115	36,5	36	232 m ³	1	2,096 m ³	-	2,563 m ³	-	-
125	40,0	23		2		2		-	
135	43,0	6		3		4		-	
145	46,0	-	44 m ³	1	9,886 m ³	-	9,590 m ³	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	-		1		1		-	
175	55,5	-	-	2	8,284 m ³	1	5,419 m ³	-	-
185	59,0	-	-	1	3,194 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		749	492 m ³	14	24 m ³	12	18 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/7 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 7

- Mise à blanc sur une surface totale de 2 ha;
- L'exploitation ne pourra pas commencer avant le 1er mars 2027 (part de bois préalable).

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, , 0470/64.51.93

6,9934 Ha; 649 bois; cube moyen : 604 dm³; circ moyenne : 83 cm; 392 m3 grumes

Comp/Pa : 21/1, 24/4

Lieu(x) - dit(s)

VIEUX PRES - cpe 5, PRE DES FAULDES - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 8		EPICEA		GRANDIS		GRANDIS		PIN SYLVESTRE	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		NORMAL		SEC		NORMAL	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	8	0,464 m³	3	0,147 m³	-	-	-	-
45	14,5	9		1		-		-	
55	17,5	29	7,000 m³	-	0,096 m³	-	-	-	-
65	20,5	87	28 m³	3	0,792 m³	-	-	1	0,268 m³
75	24,0	146		-		1		-	
85	27,0	188	178 m³	-	-	1	0,912 m³	1	0,520 m³
95	30,0	92		2		1		-	
105	33,5	34		4		5		-	
115	36,5	5	112 m³	-	5,122 m³	1	6,504 m³	-	-
125	40,0	3		-		5		-	
135	43,0	-		1		5		-	
145	46,0	-	4,422 m³	-	1,687 m³	2	19 m³	-	-
155	49,5	-		2		3		-	
165	52,5	-		1		3		-	
175	55,5	-	-	-	7,076 m³	2	20 m³	-	-
Totaux Gr.		601	330 m³	17	15 m³	29	46 m³	2	0,788 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/8 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 8

- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Les engins à chenilles ne sont pas autorisés.

INFORMATIONS : MAURENNE Nicolas, , 0470/64.51.93

8,7680 Ha; 1103 bois; cube moyen : 242 dm³; circ moyenne : 55 cm; 267 m3 grumes
Comp/Pa : 22/1, 23/1, 23/6, 24/1

Lieu(x) - dit(s)

PETIT MARAIS - cpe 5, FRAICHE FONTAINE - cpe 11, PRE DES FAULDES - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 9		EPICEA		DOUGLAS		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		SEC		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	119		-		-		-	
35	11,0	183	11 m ³	-	-	-	-	3	0,162 m ³
45	14,5	140		-		-		6	
55	17,5	149	47 m ³	9	1,614 m ³	-	-	6	1,664 m ³
65	20,5	212	67 m ³	6	1,608 m ³	2	0,536 m ³	2	0,528 m ³
75	24,0	171		3		1		1	
85	27,0	65	114 m ³	1	1,675 m ³	2	1,445 m ³	-	0,374 m ³
95	30,0	12		-		1		-	
105	33,5	5		1		1		-	
115	36,5	-	14 m ³	-	0,925 m ³	1	2,809 m ³	-	-
125	40,0	-	-	1	1,417 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		1 056	253 m ³	21	7,239 m ³	8	4,790 m ³	18	2,728 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/9 Tri 008

Remarques éventuelles pour le lot 9

- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Les engins à chenilles ne sont pas autorisés.

INFORMATIONS : RENARD Guy, , 0477/78.15.04

1,3146 Ha; 108 bois; cube moyen : 377 dm³; circ moyenne : 73 cm; 41 m3 grumes; 9 m³ houppiers

Comp/Pa : 445/5, 446/3

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE MALINE - cpe 11, LA CASSINE - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 10		HETRE		CHATAIGNIER			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		CHAUFFAGE		CHAUFFAGE			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	4	0,204 m³	-	-	-	-
45	14,5	6		-		-	
55	17,5	19	3,975 m³	3	0,453 m³	-	-
65	20,5	15	3,795 m³	4	0,900 m³	-	-
75	24,0	22		-		-	
85	27,0	14		1		-	
95	30,0	9	21 m³	-	0,466 m³	-	-
105	33,5	6		-		-	
115	36,5	2	6,674 m³	-	-	-	-
125	40,0	1		1		-	
135	43,0	-		-		-	
145	46,0	-	1,167 m³	1	2,436 m³	-	-
Totaux Gr.		98	37 m³	10	4,255 m³	-	-
Houp./tail.			8 m³		1 m³	-	-

722/2026/3114/A/10 Tri 005

INFORMATIONS : RENARD Guy, , 0477/78.15.04

3,6236 Ha; 428 bois; cube moyen : 1133 dm³; circ moyenne : 110 cm; 485 m3 grumes

Comp/Pa : 446/2

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE MALINE - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		EPICEA		EPICEA		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE			
Qualité	Type	NORMAL		BORDURE		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	25	18 m ³	1	0,559 m ³	-	-	-	-
95	30,0	83		-		1		-	
105	33,5	113		3		1		-	
115	36,5	98	295 m ³	2	4,763 m ³	-	1,672 m ³	-	-
125	40,0	52		1		-		-	
135	43,0	32		-		-		-	
145	46,0	11	158 m ³	-	1,322 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-		-	
165	52,5	1	5,364 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		419	476 m ³	7	6,644 m ³	2	1,672 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/11 Tri 005

Remarques éventuelles pour le lot 11

Mise à blanc sur une surface totale de 1,5 ha.

INFORMATIONS : RENARD Guy , 0477/78.15.04

11,0013 Ha; 49 bois; cube moyen : 436 dm³; circ moyenne : 84 cm; 21 m³ grumes; 1 m³ houppiers

Comp/Pa : 448/1

Lieu(x) - dit(s)

AUGILE - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 12		CHENE SESSILE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	1		-		-	
55	17,5	2	0,412 m³	-	-	-	-
65	20,5	9	2,214 m³	2	0,492 m³	-	-
75	24,0	8		3		-	
85	27,0	4		1		-	
95	30,0	11	11 m³	1	1,997 m³	-	-
105	33,5	2		-		-	
115	36,5	2	2,524 m³	-	-	-	-
125	40,0	2		-		-	
135	43,0	-		-		-	
145	46,0	1	2,515 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		42	19 m³	7	2,489 m³	-	-
Houp./tail.			1 m³		-	-	-

722/2026/3114/A/12 Tri 005

INFORMATIONS : RENARD Guy, 0477/78.15.04

7,7821 Ha; 1164 bois; cube moyen : 55 dm³; circ moyenne : 35 cm; 64 m3 grumes

Comp/Pa : 121/4, 122/3, 127/6, 128/1, 129/1

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE ROBEAU - cpe 11, TAILLE CANIVET - cpe 8, TAILLE LOUIS - cpe 2, MARAIS MOREAU - cpe 2, MONNY - cpe 2

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 13		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE		MELEZE	
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	118		74		167		11	
35	11,0	121	7,675 m³	49	3,439 m³	272	15 m³	5	0,427 m³
45	14,5	76		8		142		2	
55	17,5	25	11 m³	-	0,702 m³	55	21 m³	-	0,168 m³
65	20,5	4	0,880 m³	-	-	8	1,984 m³	-	-
75	24,0	-	-	-	-	3	1,102 m³	-	-
Totaux Gr.		344	20 m³	131	4,141 m³	647	39 m³	18	0,595 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/13 Tri 009

LOT 13		MELEZE HYBRIDE							
Espèce		AMELIORATION							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	18		-		-		-	
35	11,0	6	0,582 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		24	0,582 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/13 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 13

- Billonnage des bois OBLIGATOIRE;
- Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.

INFORMATIONS : RENARD Guy, , 0477/78.15.04

11,5139 Ha; 327 bois; cube moyen : 551 dm³; circ moyenne : 86 cm; 180 m3 grumes

Comp/Pa : 114/1, 115/1, 115/2

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE CHARLES - cpe 9, TAILLE MICHEL - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 14		EPICEA		DOUGLAS		PIN SYLVESTRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-		1		-		-	
55	17,5	-	-	4	0,516 m³	7	1,281 m³	-	-
65	20,5	5	1,356 m³	2	0,446 m³	12	3,420 m³	-	-
75	24,0	13		6		46		-	
85	27,0	11	11 m³	3	3,118 m³	105	74 m³	-	-
95	30,0	10		-		65		-	
105	33,5	-		-		27		-	
115	36,5	-	6,760 m³	-	-	6	74 m³	-	-
125	40,0	-	-	-	-	4	5,132 m³	-	-
Totaux Gr.		39	19 m³	16	4,080 m³	272	158 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/14 Tri 009

INFORMATIONS : RENARD Guy, , 0477/78.15.04

2,7220 Ha; 155 bois; cube moyen : 2230 dm³; circ moyenne : 157 cm; 346 m³ grumes

Comp/Pa : 144/1

Lieu(x) - dit(s)

TAILLETTE - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE SCOLYTE SEC RX NORMAL		MELEZE DEFINITIVE NORMAL NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	1	0,122 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	0,734 m³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	8		-		-		-	
115	36,5	14	22 m³	-	-	-	-	1	0,860 m³
125	40,0	16		-		-		-	
135	43,0	15		-		-		-	
145	46,0	15	66 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	8		-		-		-	
165	52,5	13		1		-		-	
175	55,5	20	98 m³	1	4,867 m³	-	-	-	-
185	59,0	10		-		-		-	
195	62,0	7	52 m³	1	3,334 m³	-	-	-	-
205	65,0	4		1		-		-	
215	68,5	4		1		-		-	
225	71,5	1		1		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	2	48 m³	5	42 m³	-	-	-	-
255	81,0	-	-	-	-	1	6,538 m³	-	-
Totaux Gr.		142	287 m³	11	50 m³	1	6,538 m³	1	0,860 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/15 Tri 009

Remarques éventuelles pour le lot 15

- Mise à blanc sur une surface totale de 0,50 ha.

INFORMATIONS : RENARD Guy , 0477/78.15.04

12,2166 Ha; 22 bois; cube moyen : 1354 dm³; circ moyenne : 145 cm; 30 m³ grumes; 10 m³ houppiers

Comp/Pa : 144/4

Lieu(x) - dit(s)

TAILLETTE - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 16		CHENE		CHENE		CHENE		HETRE	
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		GELIVE		SEC		CASSE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	1	0,582 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	-	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	1	0,702 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	1	-	2	-	-	-	-	-
145	46,0	2	3,552 m³	-	1,768 m³	-	-	-	-
155	49,5	1	-	1	-	1	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	-	1,039 m³	-	1,595 m³	1	3,334 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	-	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	1	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	-	-	-	-	-	-
235	75,0	-	3,026 m³	1	6,131 m³	-	-	1	2,423 m³
Totaux Gr.		7	8,901 m³	5	9,494 m³	2	3,334 m³	1	2,423 m³
Houp./tail.			2 m³		4 m³		2 m³		1 m³

722/2026/3114/A/16 Tri 009

LOT 16		FEUILLUS DIVERS							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
95	30,0	3	1,806 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	-	-	-	-	-	-	-
115	36,5	1	1,641 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	2	2,178 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		7	5,625 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			1 m³		-		-		-

722/2026/3114/A/16 Tri 009

INFORMATIONS : PAIMPARET Stéphane, , 0477/78.15.18

3,5071 Ha; 500 bois; cube moyen : 814 dm³; circ moyenne : 93 cm; 407 m3 grumes

Comp/Pa : 513/1, 515/4

Lieu(x) - dit(s)

LA TAILLETTE - cpe 11, WAIBE DE MEUNIER - cpe 5

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 17		EPICEA AMELIORATION		EPICEA DEFINITIVE		EPICEA DEFINITIVE		DOUGLAS AMELIORATION	
Espèce		NORMAL		NORMAL		SEC		NORMAL	
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	4	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	16	4,116 m³	5	1,080 m³	-	-
65	20,5	-	-	43	13 m³	5	1,465 m³	-	-
75	24,0	-	-	99	-	7	-	-	-
85	27,0	2	1,258 m³	92	104 m³	5	5,756 m³	-	-
95	30,0	6	-	52	-	-	-	1	-
105	33,5	18	-	30	-	-	-	2	-
115	36,5	20	46 m³	11	93 m³	-	-	4	6,632 m³
125	40,0	22	-	4	-	-	-	1	-
135	43,0	19	-	2	-	-	-	-	-
145	46,0	8	74 m³	1	10 m³	-	-	1	2,959 m³
155	49,5	8	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	4	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	28 m³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2	5,686 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		110	155 m³	354	224 m³	22	8,301 m³	9	9,591 m³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

722/2026/3114/A/17 Tri 006

LOT 17		DOUGLAS AMELIORATION							
Espèce		SEC							
Coupe		NORMAL							
Qualité									
Type									
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	1,157 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	-	-	-	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	-	-	-	-	-	-
145	46,0	-	-	-	-	-	-	-	-
155	49,5	1	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	2	-	-	-	-	-	-	-
175	55,5	1	8,544 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		5	9,701 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

722/2026/3114/A/17 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 17

Mise à blanc sur une surface totale de 0,83 ha.

INFORMATIONS : PAIMPARET Stéphane, , 0477/78.15.18

2,7676 Ha; 989 bois; cube moyen : 118 dm³; circ moyenne : 43 cm; 116 m3 grumes

Comp/Pa : 513/4, 515/7

Lieu(x) - dit(s)

LA TAILLETTE - cpe 11, WAIBE DE MEUNIER - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 18		EPICEA					
Espèce	Coupe	AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	197		-		-	-
35	11,0	267	23 m³	-	-	-	-
45	14,5	227		-		-	-
55	17,5	181	58 m³	-	-	-	-
65	20,5	93	25 m³	-	-	-	-
75	24,0	19		-		-	-
85	27,0	4	9,636 m³	-	-	-	-
95	30,0	1	0,687 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		989	116 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-	-	-	-	-

722/2026/3114/A/18 Tri 006

INFORMATIONS : PAIMPARET Stéphane, , 0477/78.15.18

20,7601 Ha; 717 bois; cube moyen : 1750 dm³; circ moyenne : 137 cm; 1255 m3 grumes

Comp/Pa : 520/1

Lieu(x) - dit(s)

LA ROSIERE - cpe 11

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 19		EPICEA		EPICEA		SITKA		GRANDIS	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE	
Qualité		NORMAL		SEC		NORMAL		NORMAL	
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	-	-	-	-	-	-	1	0,306 m³
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	11	7,372 m³	-	-	-	-	1	0,563 m³
95	30,0	23		-		-		-	
105	33,5	59		1		-		-	
115	36,5	101	210 m³	6	8,781 m³	1	1,144 m³	-	-
125	40,0	107		2		-		4	
135	43,0	114		1		-		-	
145	46,0	87	505 m³	-	4,595 m³	-	-	-	5,296 m³
155	49,5	83		1		-		2	
165	52,5	45		2		1		1	
175	55,5	16	319 m³	-	6,860 m³	-	2,406 m³	1	7,687 m³
185	59,0	10		-		-		4	
195	62,0	4	42 m³	-	-	-	-	5	28 m³
205	65,0	2		-		1		7	
215	68,5	1		-		-		4	
225	71,5	-		-		-		1	
235	75,0	-		-		-		3	
245	78,0	-	12 m³	-	-	-	3,835 m³	1	73 m³
255	81,0	-		-		-		1	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-	-	-	-	-	-	1	18 m³
Totaux Gr.		664	1 095 m³	13	20 m³	3	7,385 m³	37	133 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/19 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 19

Mise à blanc sur une surface totale de 1,5 ha.

INFORMATIONS : PAIMPARET Stéphane, , 0477/78.15.18

54,5619 Ha; 511 bois; cube moyen : 942 dm³; circ moyenne : 112 cm; 482 m³ grumes; 153 m³ houppiers

Comp/Pa : 513/3, 514/3, 518/4, 520/1

Lieu(x) - dit(s)

WAIBE DE MEUNIER - cpe 5, LA ROSIERE - cpe 11, TAILLE AUX SERPENTS - cpe 3, TAILLE LENOIR - cpe 5

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 20		CHENE		CHENE		CHENE		HETRE	
Espèce	Coupe	DEFINITIVE		DEFINITIVE		DEFINITIVE		AMELIORATION	
Qualité	Type	NORMAL		GELIVE		DECLASSE		NORMAL	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	-	-	35	1,855 m³
45	14,5	-	-	-	-	-	-	21	-
55	17,5	-	-	-	-	-	-	12	3,786 m³
65	20,5	5	1,260 m³	-	-	-	-	26	5,746 m³
75	24,0	13	-	-	-	-	-	11	-
85	27,0	19	-	-	-	-	-	18	-
95	30,0	20	24 m³	-	-	-	-	17	21 m³
105	33,5	12	-	1	-	-	-	7	-
115	36,5	18	23 m³	1	1,483 m³	-	-	3	7,512 m³
125	40,0	18	-	3	-	-	-	2	-
135	43,0	12	-	-	-	-	-	5	-
145	46,0	16	52 m³	-	2,894 m³	-	-	-	8,553 m³
155	49,5	18	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	17	-	1	-	-	-	-	-
175	55,5	19	92 m³	1	3,505 m³	-	-	-	-
185	59,0	14	-	3	-	-	-	-	-
195	62,0	6	43 m³	1	8,829 m³	-	-	-	-
205	65,0	11	-	-	-	-	-	-	-
215	68,5	4	-	-	-	-	-	-	-
225	71,5	2	-	1	-	-	-	-	-
235	75,0	3	-	-	-	1	-	-	-
245	78,0	2	64 m³	-	3,312 m³	-	4,546 m³	-	-
255	81,0	4	16 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		233	315 m³	12	20 m³	1	4,546 m³	157	48 m³
Houp./tail.			110 m³		7 m³		2 m³		14 m³

722/2026/3114/A/20 Tri 006

LOT 20		FEUILLUS DIVERS							
Espèce		DEFINITIVE							
Coupe		NORMAL							
Qualité		NORMAL							
Type		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	7	1,892 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	7		-		-		-	
85	27,0	15		-		-		-	
95	30,0	13	18 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	18		-		-		-	
115	36,5	11	23 m³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	9		-		-		-	
135	43,0	9		-		-		-	
145	46,0	12	38 m³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	6		-		-		-	
165	52,5	-		-		-		-	
175	55,5	1	13 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		108	94 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			20 m³		-		-		-

722/2026/3114/A/20 Tri 006

Remarques éventuelles pour le lot 20

Mise à blanc sur une surface totale de 1,7 ha.

INFORMATIONS : PORSONT Antoine, 060/31.02.82, 0476/073640

77,5721 Ha; 50 bois; cube moyen : 3051 dm³; circ moyenne : 202 cm; 153 m³ grumes

Comp/Pa : 701/1, 703/1

Lieu(x) - dit(s)

LES BRULYS - cpe 8, TAILLE DES MARAIS - cpe 1, T.DU CHENE ST THOMAS - cpe 7

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 21		CHENE		CHENE		HETRE		HETRE	
Espèce	Coupe	SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE		SANITAIRE	
Qualité	Type	NORMAL		SEC		NORMAL		DECLASSE	
		NORMAL		NORMAL		NORMAL		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
135	43,0	-	-	-	-	1	-	-	-
145	46,0	1	1,046 m³	1	1,267 m³	1	3,208 m³	-	-
155	49,5	-	-	-	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	-	-	3	-	-	-
175	55,5	-	-	-	-	5	18 m³	-	-
185	59,0	-	-	-	-	4	-	-	-
195	62,0	-	-	-	-	4	21 m³	-	-
205	65,0	-	-	-	-	6	-	1	-
215	68,5	-	-	-	-	5	-	-	-
225	71,5	1	-	-	-	4	-	1	-
235	75,0	-	-	-	-	5	-	-	-
245	78,0	-	3,537 m³	-	-	3	84 m³	-	7,343 m³
255	81,0	-	-	1	3,822 m³	2	8,929 m³	-	-
Totaux Gr.		2	4,583 m³	2	5,089 m³	43	135 m³	2	7,343 m³
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

722/2026/3114/A/21 Tri 010

LOT 21		CHARME							
Espèce	Coupe	SANITAIRE							
Qualité	Type	NORMAL							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
115	36,5	1	0,499 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		1	0,499 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.		-	-	-	-	-	-	-	-

722/2026/3114/A/21 Tri 010

Remarques éventuelles pour le lot 21

- Ce lot est situé dans le site Natura 2000 BE 35026 « Massif forestier de Cerfontaine ». L'abattage des bois de + de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol est suspendu du 1er avril au 30 juin;
- Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES.

INFORMATIONS : PORSONT Antoine, 060/31.02.82, 0476/073640

21,1949 Ha; 172 bois; cube moyen : 1591 dm³; circ moyenne : 147 cm; 274 m³ grumes

Comp/Pa : 711/1

Lieu(x) - dit(s)

TRY CALAS CHALE - cpe 6

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 22		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION DECLASSE NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		FRENE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1		-		-		-	
95	30,0	10	5,836 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	10		-		2		-	
115	36,5	9	15 m³	-	-	-	1,370 m³	-	-
125	40,0	21		-		2		-	
135	43,0	21		-		-		-	
145	46,0	21	80 m³	1	1,457 m³	1	3,537 m³	1	1,762 m³
155	49,5	13		1		2		-	
165	52,5	9		-		3		-	
175	55,5	9	58 m³	-	1,691 m³	-	9,058 m³	-	-
185	59,0	13		-		-		-	
195	62,0	10	59 m³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	4		1		-		-	
215	68,5	2		-		-		-	
225	71,5	1		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	24 m³	-	2,868 m³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		-		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	1	6,240 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		156	248 m³	3	6,016 m³	10	14 m³	1	1,762 m³
Houp./tail.			-		-		-		-

722/2026/3114/A/22 Tri 010

LOT 22		FRENE		HETRE			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		SEC		SEC			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
155	49,5	1		-		-	
165	52,5	-		-		-	
175	55,5	-	1,885 m³	-	-	-	-
185	59,0	-		-		-	
195	62,0	-	-	-	-	-	-
205	65,0	-	-	1	2,329 m³	-	-
Totaux Gr.		1	1,885 m³	1	2,329 m³	-	-
Houp./tail.			-		-		-

722/2026/3114/A/22 Tri 010

Remarques éventuelles pour le lot 22

- Ce lot est situé dans le site Natura 2000 BE 35026 « Massif forestier de Cerfontaine ». L'abattage des bois de + de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol est suspendu du 1er avril au 30 juin;
- Les houppiers des bois de plus de 100 cm de circonférence à 1,50 m du sol sont RESERVES;
- Abattage selon les directives du Service forestier.

INFORMATIONS : PORSONT Antoine, 060/31.02.82, 0476/073640

1,3118 Ha; 415 bois; cube moyen : 120 dm³; circ moyenne : 43 cm; 50 m3 grumes

Comp/Pa : 679/6

Lieu(x) - dit(s)

LES BRULYS - cpe 8

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 23		DOUGLAS		DOUGLAS			
Espèce	Coupe	AMELIORATION		AMELIORATION			
Qualité	Type	NORMAL		SEC			
		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	78		-		-	
35	11,0	85	6,639 m³	-	-	-	-
45	14,5	86		-		-	
55	17,5	50	19 m³	-	-	-	-
65	20,5	28	8,204 m³	1	0,293 m³	-	-
75	24,0	9		1		-	
85	27,0	2	4,648 m³	2	1,512 m³	-	-
95	30,0	2	1,210 m³	1	0,605 m³	-	-
Totaux Gr.		340	40 m³	5	2,410 m³	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-

722/2026/3114/A/23 Tri 004

LOT 23		FEUILLUS DIVERS					
Espèce	Coupe	AMELIORATION					
Qualité	Type	NORMAL					
		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	11		-		-	
35	11,0	15	1,003 m³	-	-	-	-
45	14,5	21		-		-	
55	17,5	15	4,296 m³	-	-	-	-
65	20,5	3	0,675 m³	-	-	-	-
75	24,0	5	1,655 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		70	7,629 m³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-	-	-

722/2026/3114/A/23 Tri 004

Remarques éventuelles pour le lot 23

- Aucune prorogation ne sera accordée pour ce lot.

INFORMATIONS : RENARD Guy, , 0477/78.15.04

0,6650 Ha; 21 bois; cube moyen : 1074 dm³; circ moyenne : 122 cm; 23 m3 grumes; 6 m³ houpriers

Comp/Pa : 1/1

Lieu(x) - dit(s)

Campagne de Ronsart - cpe 1

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 101		CHENE		FEUILLUS DIVERS			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL			
Circ. Diam.		Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
85	27,0	1		2		-	-
95	30,0	2	1,919 m³	-	1,092 m³	-	-
105	33,5	2		-		-	-
115	36,5	2	3,156 m³	-	-	-	-
125	40,0	4		-		-	-
135	43,0	3		-		-	-
145	46,0	3	12 m³	-	-	-	-
155	49,5	1		-		-	-
165	52,5	-		-		-	-
175	55,5	-	1,434 m³	-	-	-	-
185	59,0	1	2,648 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		19	21 m³	2	1,092 m³	-	-
Houp./tail.			6 m³		-	-	-

722/2026/5319/A/101 Tri 005

Différents modèles extraits du cahier des charges du 07/07/2016 pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne.

- SOUMISSION (modèle général).
 - SOUMISSION (modèle pour lot <35 m3 selon Art 5 et 19§2 du cahier général des charges).
 - PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (modèle A) AVEC ANNEXE.
 - PROMESSE D'ENGAGEMENT (en blanc) A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (modèle B).
 - ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE.
 - MODELE DE CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE.
 - PROCES VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION.
 - PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX AVANT OU APRES EXPLOITATION.
 - DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION (abattage et/ou vidange).
 - PROCES VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES D'EXPLOITATION.
 - MODELE DE DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE.
 - DEMANDE DE DEROGATION POUR LE FRANCHISSEMENT DES COURS D'EAU.
-

SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☐ soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ; ☐ soit je paie immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement. Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... (REPRESENTE PAR)	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée la somme de €, soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
☐ Je déclare être assujetti à la TVA sous le n° ☐ Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire : ☒ je présente comme caution physique : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... PROFESSION : ☒ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges : ☐ soit immédiatement au comptant, séance tenante, par : ☐ la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ; ☐ un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ; ☐ en numéraire, pour autant que le Receveur régional / Directeur financier communal marque son accord ; ☐ soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur régional / Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	

(*) : Biffer la mention inutile

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettre.

Fait à le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
 Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Par la présente, l'organisme de cautionnement (nom et adresse de l'organisme de cautionnement) s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (nom et prénom du soumissionnaire) domicilié à (adresse) à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (en toutes lettres) euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.	

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le (date de la vente + 4 mois)

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- et en tout cas au plus tard le (date de la vente + 4 mois)

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)

s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)

domicilié à (*adresse*)

à concurrence d'un montant total et maximum de €
soit (*en toutes lettres*) euros,

laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA,
en faveur de (*) , propriétaire des bois,
et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se
tiendra

le (*date*) (**)

à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur régional / Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire

(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

Le présent engagement prendra fin :

- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
- soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
- soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
- soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
- et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges

Je soussigné, Receveur régional / Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :
.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :
.....euros
délivrée par (*organisme de cautionnement*)
.....
afin de garantir au profit de la Région wallonne l'offre de (*soumissionnaire*)
.....
lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

☐ a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

☐ n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur régional / Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (<i>nom et adresse de l'organisme de cautionnement</i>)	
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (<i>nom et prénom du soumissionnaire</i>) domicilié à (<i>adresse</i>)	
à concurrence d'un montant total et maximum de€ (1) soit (<i>en toutes lettres</i>)euros, laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris, lors de la vente qui s'est tenue le (<i>date</i>) à (<i>lieu</i>)	
(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA	
Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :	
..... €	le au plus tard
..... €	le
..... €	le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL GSM NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituent le lot n° de la vente du adjugé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes 2. Etat des chemins de terre et coupe-feu 3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment) 4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines 5. Etat des cours d'eau et des berges 6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

☐ administrateur-délégué de l'entreprise

☐ gérant de l'entreprise

☐ entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE
.....

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

☐ avant exploitation

☐ après exploitation

☐ sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

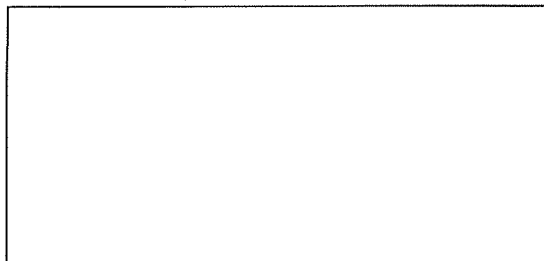
☐ pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :



DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION
selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL	GSM
FAX	
(REPRESENTANT L'ENTREPRISE	
)	
Je demande une prorogation relative aux compartiments n°	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €	
Nature de la coupe :	
Permis d'exploiter délivré le :	
Echéance du délai d'exploitation initial :	
Volume initial de la coupe :m ³	
Volume restant sur pied :m ³	
Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha	
Je sollicite :	
☐ une première prorogation	☐ du délai d'abattage
☐ une seconde prorogation	☐ du délai de vidange
Pour une durée de :	
☐ 1 trimestre	☐ 2 trimestres
☐ 3 trimestres	☐ 4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est ☐ confirmée au (date)
☐ refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage	Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) :	€
	Date de fin d'abattage :	
	= Nombre de trimestres : ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 1%	
	+ ☐ ☐ ☐ ☐ x (*) x 2%	= €
Vidange	Rappel surface non vidangée (**) :	ha
	Date de fin de vidange :	
	= Nombre d'années : ☐ ☐ x (**) x 370,00 €	= €
Total		= €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date

L'Agent des Forêts



o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
(si réalisé, le joindre en annexe).

Date

L'Agent des Forêts



o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date

Le Chef de Cantonnement



o Décision du Directeur

La demande de prorogation est : ☐ confirmée au
☐ refusée

Motivation :

Date

Le Directeur



o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
Directeur financier communal

Date

Le Chef de Cantonnement



o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à l'adjudicataire
et au Receveur régional / Directeur financier communal, par
copie de l'original

Date

Le Directeur

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage : NOM PRENOM : GRADE (ACCOMPAGNE PAR)	
En présence de : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A En sa qualité de : ☐ adjudicataire du lot décrit ci-dessous ☐ représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constitue le lot n° de la vente du adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes : 1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i> 2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i> 3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i> 4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i> 5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i> 6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges : ☐ OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation. ☐ NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à	
NOM	PRENOM :
GRADE	
accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituait le lot n° de la vente du	
adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

DEMANDE DE DEROGATION
POUR LE FRANCHISSEMENT DES COURS D'EAU

(Arrêté du Gouvernement Wallon du 19/01/95 en exécution l'art 58bis de la
Loi de la Conservation de la Nature du 12/7/73)

(Document à transmettre au Directeur, via l'Agent du Triage et le Chef de Cantonnement)

Je soussigné :

NOM/Société.....

ADRESSE.....

Tél/Fax :.....,

adjudicataire du lot décrit ci-dessous,

Fiche d'identification du lot :

Bois domaniaux, provinciaux, communaux ou d'établissements publics de

Vente du

Lot n°.....- Triage n°....., de.....(AF.....)

Nature de la coupe :.....- Permis d'exploiter du :.....

Délai d'exploitation :.....

Volume initial de la coupe :.....m³

vu l'impossibilité de débardage ou que celui-ci serait dommageable au peuplement, sollicite
l'autorisation de faire circuler des engins (*barrer les mentions inutiles*):

- sur les berges
- sur les digues
- dans le lit
- sur les passages à gué

du cours d'eau classé en catégorie, lieu-dit :.....

et traversant le Triage de..... du Cantonnement de.....

selon les conditions reprises en annexe à la présente demande.

Je fournis les renseignements suivants sur les travaux :

- Nature des travaux :
- Volume à exploiter/débarder :
- Durée ou périodicité :
- Types et nombre de véhicules impliqués:
- Dates prévues de début et de fin de chantier :
- Technique utilisée: traînage ou portage (biffer la mention inutile):

Par le seul fait de l'introduction de la présente, je m'engage à respecter les règles suivantes en fonction de la nature des travaux :

1. *Avertissement du titulaire du triage au moins 3 jours avant le début et la fin des travaux (Instructions – Indication du nombre et des endroits guéables). Le titulaire du triage préviendra le Gestionnaire du cours d'eau et les utilisateurs de la rivière (ex: pisciculteurs, propriétaires d'étangs, ...).*
2. *Interdiction d'ébrancher et d'écorcer à moins de 5 m des crêtes de la berge du cours d'eau.*
3. *Interdiction de toute opération de vidange ou remplissage de carburant, lubrifiant ou liquide hydraulique à moins de 100 m des berges du cours d'eau.*
4. *Interdiction de circuler dans le cours d'eau selon son axe (sauf autorisation explicite).*
5. *Interdiction des travaux de nuit et les dimanches et jours fériés.*
6. *L'éventuelle autorisation ne dégage pas l'exploitant de sa responsabilité en cas de dégâts et donc, de l'obligation de réparation à la satisfaction du DNF et du gestionnaire du cours d'eau*

Fait à , le

Signature de l'Adjudicataire :

- ☐ Transmis au Chef de cantonnement avec avis favorable (*) / défavorable (*)

Motivation :

Conditions éventuelles:

Date

L'Agent des Forêts

- ☐ Transmis à Monsieur le Directeur, pour décision, avec avis favorable (*) / défavorable (*) à la demande de dérogation pour le franchissement d'un cours d'eau concernant le lot décrit ci-dessus, conformément à l'avis concerté du Gestionnaire du cours d'eau, du Service de la pêche et du DNF joint en annexe.

Motivation :

Conditions éventuelles:

Date

Le Chef de Cantonnement

DECISION du DIRECTEUR :

DEROGATION ACCORDEE (*) (1)

DEROGATION REFUSEE (*)

Motivation :

Conditions éventuelles:

Transmis au Chef de cantonnement, en lui demandant de notifier la décision (copie de l'original) auprès de l'Adjudicataire du lot décrit ci-dessus et du Gestionnaire du cours d'eau.

Date

Le Directeur

(*) Biffer la mention inutile

(1) Sous réserve de l'état des lieux

**ANNEXE A LA DEMANDE DE DEROGATION POUR LE FRANCHISSEMENT DES COURS
D'EAU.** (Arrêté du Gouvernement Wallon du 19/01/95 en exécution l'art 58bis de la Loi de la
Conservation de la Nature du 12/7/73)

Cette annexe est complétée et signée par les services compétents pour chaque lot concerné. Un exemplaire du formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau (muni de son annexe) est remis à l'adjudicataire lors de l'état des lieux du lot précisé ci-dessous.

Au cours de l'exploitation, l'adjudicataire pourra effectuer une demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau pour le lot précisé et compte tenu des prescriptions préétablies dans la présente annexe par les services compétents.

Fiche d'identification du lot :

Bois domaniaux, provinciaux, communaux ou d'établissements publics de

Vente du.....

Lot n°.....- Triage n°....., de(AF.....)

Nature de la coupe :- Délai d'exploitation:.....

Volume initial de la coupe :m³

Dans la mesure où le débardage du lot repris ci-dessus s'avère impossible, ou que celui-ci serait dommageable au peuplement, l'adjudicataire du lot pourra solliciter l'autorisation de faire circuler des engins (barrer les mentions inutiles):

- sur les berges
- sur les digues
- dans le lit
- sur les passages à gué

du cours d'eau classé en catégorie, lieu-dit :.....

et traversant le Triage de..... du Cantonnement de.....

Cette autorisation sera accordée par le Directeur du Département de la Nature et des Forêts dont relève le triage forestier du lot précisé ci-dessus aux conditions suivantes:

- 1) Description précise de l'itinéraire à suivre (joindre un extrait de carte topographique au 1/10.000 (1/25.000) précisant les endroits exactes)

2) Nature des travaux autorisés

3) Types de véhicules autorisés

4) Technique utilisée: traînage ou portage (biffer la mention inutile)

Fait à , le

Date et Signature pour approbation de:

1) Agent des forêts, responsable du triage (nom, prénom, grade)

2) Agent du Service de la pêche du triage (nom, prénom, grade)

3) Gestionnaire du cours d'eau (nom, prénom, grade)

4) Chef de Cantonnement du DNF (nom, prénom, grade)

5) Directeur du DNF (nom, prénom, grade)

TABLE DE RABAIS

355 000 €	315 000 €	275 000 €	235 000 €	195 000 €	155 000 €	115 000 €	87 500 €	67 500 €	47 500 €	27 500 €	16 250 €	8 500 €	4 750 €	2 750 €	900 €	300 €
354 000 €	314 000 €	274 000 €	234 000 €	194 000 €	154 000 €	114 000 €	87 000 €	67 000 €	47 000 €	27 000 €	16 000 €	8 400 €	4 700 €	2 700 €	880 €	290 €
353 000 €	313 000 €	273 000 €	233 000 €	193 000 €	153 000 €	113 000 €	86 500 €	66 500 €	46 500 €	26 500 €	15 750 €	8 300 €	4 650 €	2 650 €	860 €	280 €
352 000 €	312 000 €	272 000 €	232 000 €	192 000 €	152 000 €	112 000 €	86 000 €	66 000 €	46 000 €	26 000 €	15 500 €	8 200 €	4 600 €	2 600 €	840 €	270 €
351 000 €	311 000 €	271 000 €	231 000 €	191 000 €	151 000 €	111 000 €	85 500 €	65 500 €	45 500 €	25 500 €	15 250 €	8 100 €	4 550 €	2 550 €	820 €	260 €
350 000 €	310 000 €	270 000 €	230 000 €	190 000 €	150 000 €	110 000 €	85 000 €	65 000 €	45 000 €	25 000 €	15 000 €	8 000 €	4 500 €	2 500 €	800 €	250 €
349 000 €	309 000 €	269 000 €	229 000 €	189 000 €	149 000 €	109 000 €	84 500 €	64 500 €	44 500 €	24 750 €	14 750 €	7 900 €	4 450 €	2 450 €	780 €	240 €
348 000 €	308 000 €	268 000 €	228 000 €	188 000 €	148 000 €	108 000 €	84 000 €	64 000 €	44 000 €	24 500 €	14 500 €	7 800 €	4 400 €	2 400 €	760 €	230 €
347 000 €	307 000 €	267 000 €	227 000 €	187 000 €	147 000 €	107 000 €	83 500 €	63 500 €	43 500 €	24 250 €	14 250 €	7 700 €	4 350 €	2 350 €	740 €	220 €
346 000 €	306 000 €	266 000 €	226 000 €	186 000 €	146 000 €	106 000 €	83 000 €	63 000 €	43 000 €	24 000 €	14 000 €	7 600 €	4 300 €	2 300 €	720 €	210 €
345 000 €	305 000 €	265 000 €	225 000 €	185 000 €	145 000 €	105 000 €	82 500 €	62 500 €	42 500 €	23 750 €	13 750 €	7 500 €	4 250 €	2 250 €	700 €	200 €
344 000 €	304 000 €	264 000 €	224 000 €	184 000 €	144 000 €	104 000 €	82 000 €	62 000 €	42 000 €	23 500 €	13 500 €	7 400 €	4 200 €	2 200 €	680 €	190 €
343 000 €	303 000 €	263 000 €	223 000 €	183 000 €	143 000 €	103 000 €	81 500 €	61 500 €	41 500 €	23 250 €	13 250 €	7 300 €	4 150 €	2 150 €	660 €	180 €
342 000 €	302 000 €	262 000 €	222 000 €	182 000 €	142 000 €	102 000 €	81 000 €	61 000 €	41 000 €	23 000 €	13 000 €	7 200 €	4 100 €	2 100 €	640 €	170 €
341 000 €	301 000 €	261 000 €	221 000 €	181 000 €	141 000 €	101 000 €	80 500 €	60 500 €	40 500 €	22 750 €	12 750 €	7 100 €	4 050 €	2 050 €	620 €	160 €
340 000 €	300 000 €	260 000 €	220 000 €	180 000 €	140 000 €	100 000 €	80 000 €	60 000 €	40 000 €	22 500 €	12 500 €	7 000 €	4 000 €	2 000 €	600 €	150 €
339 000 €	299 000 €	259 000 €	219 000 €	179 000 €	139 000 €	99 500 €	79 500 €	59 500 €	39 500 €	22 250 €	12 250 €	6 900 €	3 950 €	1 950 €	580 €	140 €
338 000 €	298 000 €	258 000 €	218 000 €	178 000 €	138 000 €	99 000 €	79 000 €	59 000 €	39 000 €	22 000 €	12 000 €	6 800 €	3 900 €	1 900 €	560 €	130 €
337 000 €	297 000 €	257 000 €	217 000 €	177 000 €	137 000 €	98 500 €	78 500 €	58 500 €	38 500 €	21 750 €	11 750 €	6 700 €	3 850 €	1 850 €	540 €	120 €
336 000 €	296 000 €	256 000 €	216 000 €	176 000 €	136 000 €	98 000 €	78 000 €	58 000 €	38 000 €	21 500 €	11 500 €	6 600 €	3 800 €	1 800 €	520 €	110 €
335 000 €	295 000 €	255 000 €	215 000 €	175 000 €	135 000 €	97 500 €	77 500 €	57 500 €	37 500 €	21 250 €	11 250 €	6 500 €	3 750 €	1 750 €	500 €	100 €
334 000 €	294 000 €	254 000 €	214 000 €	174 000 €	134 000 €	97 000 €	77 000 €	57 000 €	37 000 €	21 000 €	11 000 €	6 400 €	3 700 €	1 700 €	490 €	95 €
333 000 €	293 000 €	253 000 €	213 000 €	173 000 €	133 000 €	96 500 €	76 500 €	56 500 €	36 500 €	20 750 €	10 750 €	6 300 €	3 650 €	1 650 €	480 €	90 €
332 000 €	292 000 €	252 000 €	212 000 €	172 000 €	132 000 €	96 000 €	76 000 €	56 000 €	36 000 €	20 500 €	10 500 €	6 200 €	3 600 €	1 600 €	470 €	85 €
331 000 €	291 000 €	251 000 €	211 000 €	171 000 €	131 000 €	95 500 €	75 500 €	55 500 €	35 500 €	20 250 €	10 250 €	6 100 €	3 550 €	1 550 €	460 €	80 €
330 000 €	290 000 €	250 000 €	210 000 €	170 000 €	130 000 €	95 000 €	75 000 €	55 000 €	35 000 €	20 000 €	10 000 €	6 000 €	3 500 €	1 500 €	450 €	75 €
329 000 €	289 000 €	249 000 €	209 000 €	169 000 €	129 000 €	94 500 €	74 500 €	54 500 €	34 500 €	19 750 €	9 900 €	5 900 €	3 450 €	1 450 €	440 €	70 €
328 000 €	288 000 €	248 000 €	208 000 €	168 000 €	128 000 €	94 000 €	74 000 €	54 000 €	34 000 €	19 500 €	9 800 €	5 800 €	3 400 €	1 400 €	430 €	65 €
327 000 €	287 000 €	247 000 €	207 000 €	167 000 €	127 000 €	93 500 €	73 500 €	53 500 €	33 500 €	19 250 €	9 700 €	5 700 €	3 350 €	1 350 €	420 €	60 €
326 000 €	286 000 €	246 000 €	206 000 €	166 000 €	126 000 €	93 000 €	73 000 €	53 000 €	33 000 €	19 000 €	9 600 €	5 600 €	3 300 €	1 300 €	410 €	55 €
325 000 €	285 000 €	245 000 €	205 000 €	165 000 €	125 000 €	92 500 €	72 500 €	52 500 €	32 500 €	18 750 €	9 500 €	5 500 €	3 250 €	1 250 €	400 €	50 €
324 000 €	284 000 €	244 000 €	204 000 €	164 000 €	124 000 €	92 000 €	72 000 €	52 000 €	32 000 €	18 500 €	9 400 €	5 400 €	3 200 €	1 200 €	390 €	45 €
323 000 €	283 000 €	243 000 €	203 000 €	163 000 €	123 000 €	91 500 €	71 500 €	51 500 €	31 500 €	18 250 €	9 300 €	5 300 €	3 150 €	1 150 €	380 €	40 €
322 000 €	282 000 €	242 000 €	202 000 €	162 000 €	122 000 €	91 000 €	71 000 €	51 000 €	31 000 €	18 000 €	9 200 €	5 200 €	3 100 €	1 100 €	370 €	35 €
321 000 €	281 000 €	241 000 €	201 000 €	161 000 €	121 000 €	90 500 €	70 500 €	50 500 €	30 500 €	17 750 €	9 100 €	5 100 €	3 050 €	1 050 €	360 €	30 €
320 000 €	280 000 €	240 000 €	200 000 €	160 000 €	120 000 €	90 000 €	70 000 €	50 000 €	30 000 €	17 500 €	9 000 €	5 000 €	3 000 €	1 000 €	350 €	25 €
319 000 €	279 000 €	239 000 €	199 000 €	159 000 €	119 000 €	89 500 €	69 500 €	49 500 €	29 500 €	17 250 €	8 900 €	4 950 €	2 950 €	980 €	340 €	20 €
318 000 €	278 000 €	238 000 €	198 000 €	158 000 €	118 000 €	89 000 €	69 000 €	49 000 €	29 000 €	17 000 €	8 800 €	4 900 €	2 900 €	960 €	330 €	15 €
317 000 €	277 000 €	237 000 €	197 000 €	157 000 €	117 000 €	88 500 €	68 500 €	48 500 €	28 500 €	16 750 €	8 700 €	4 850 €	2 850 €	940 €	320 €	10 €
316 000 €	276 000 €	236 000 €	196 000 €	156 000 €	116 000 €	88 000 €	68 000 €	48 000 €	28 000 €	16 500 €	8 600 €	4 800 €	2 800 €	920 €	310 €	5 €

Les enchères et rabais seront de :

5,00 euros de 0,00 € à 100,00 €

10,00 euros de 100,01 € à 500,00 €

20,00 euros de 500,01 € à 1 000,00 €

50,00 euros de 1 000,01 € à 5 000,00 €

100,00 euros de 5 000,01 € à 10 000,00 €

250,00 euros de 10 000,01 € à 25 000,00 €

500,00 euros de 25 000,01 € à 100 000,00 €

1 000,00 euros au-delà de 100 000,01 €

Le rabais débute dès que la première syllabe du premier montant a

été citée en cas de crie ou dès le signal encore sonore en cas d'affichage sur écran ; tout amateur

éventuel qui déroge à cette règle et qui crie avant le commencement du rabais sera exclu de la vente de

ce lot.

Les amateurs doivent attendre, pour se déclarer preneur, que le rabais soit commencé et que

soit prononcée la première syllabe du prix qu'ils désirent offrir, faute de quoi c'est le nombre supérieur,

le seul encore en suspens, qui doit être pris en considération.